

218C0335
FR0000030827-FS0112

5 février 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE + XAO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 février 2018, Monsieur Charles Baudron a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 janvier 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IGE + XAO et ne plus détenir aucune action IGE + XAO.

Ce franchissement de seuil résulte de l'apport des actions IGE + XAO qu'il détenait directement et indirectement à l'offre publique d'achat initiée par la société Schneider Electric Industries visant les actions de la société IGE+XAO¹.

¹ Cf. notamment 218C0224 du 25 janvier 2018.